

Contrat n° 3100155945
Conditions particulières CP v1.1**RENOVATION DE LA STATION D EPURATION**

- 42140 CHAZELLES SUR LYON

Entre les soussignés

— D'une part

CC DE FOREZ EST
6 PLACE PAUL LARUE
42110 FEURS
SIRET : 20006589400301

Représenté par :
Elodie PADET
Tél : 04 77 02 10 05
Mail : epadet@vdingenierie.fr

Ci-après désigné le Client

— D'autre part

QUALICONSULT
SAINT ETIENNE
182 Avenue du Stade
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

Représenté par :
Nicolas BERTHON

Mail : nicolas.berthon@qualiconsult.fr

Ci-après désigné le Prestataire

Il a été convenu ce qui suit :

SYNTHÈSE DU CONTRAT

Mission(s) retenue(s)	CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION : L, STI, F, VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AVANT MISE SOUS TENSION VERIFICATION INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
Honoraires en € HT	19 140,00
Émissions indicatives de CO₂ en kgéq CO₂*	1 692 * calculées au prorata du chiffre d'affaires de la société, sur la base du dernier bilan carbone connu. Le bilan carbone est réalisé sur les scopes 1, 2 et 3 selon le protocole GHG (Greenhouse Gas protocol).

1. OBJET DU CONTRAT

1.1 Attentes et enjeux

Nous avons pris en compte les attentes exprimées par vos équipes et identifions les enjeux majeurs de notre mission de contrôle technique dans le cadre de votre projet. Notre engagement vise à garantir la conformité réglementaire et à sécuriser techniquement l'opération, tout en vous accompagnant de manière réactive et transparente.

1.2 Description de(s) objet(s) sur le(s)quel(s) porte(nt) la(les) mission(s)

Les principales caractéristiques de l'opération, objet de notre mission, sont les suivantes :

- Nom de l'opération : Rénovation de la station d'épuration de Chazelles sur Lyon
- Adresse : 42140 CHAZELLES SUR LYON

1.3 Missions retenues et honoraires correspondants

Les honoraires que le Client s'engage à payer au Prestataire se composent, en fonction des missions retenues, d'un ou plusieurs éléments suivants :

- Une somme prévisionnelle stipulée dans le Contrat. Elle peut être révisable dans les conditions prévues par l'article 2.2 ci-après ;
- Un montant par vacation/prestation/frais correspondant à des visites complémentaires ou particulières, dont certaines avec mise en œuvre d'appareillage de mesures, des interventions hors horaires normaux ou jours ouvrés, des analyses ou toutes autres prestations non prévues pouvant être demandées par le Client en cours d'exécution des missions. Ces prestations sont rémunérées, en sus du prix prévisionnel initialement convenu, à la vacation. Les montants de vacation sont indiqués dans le présent Contrat.

Code mission	Intitulé(s) mission(s)	Honoraires en € HT
L	SOLIDITE DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS INDISSOCIABLES	17 940,00
STI	SECURITE DES PERSONNES DANS LES BATIMENTS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS	
F	FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	

Intitulé(s) mission(s)	Honoraires en € HT
VERIFICATION INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	600,00
VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AVANT MISE SOUS TENSION	600,00

1.4 Hypothèses de chiffrage

www.groupe-qualiconsult.fr

QUALICONSULT - Siège social : Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. : 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SASU au capital de 1 440 000 € - R.C.S VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 92 401 449 855

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200005894-20260608-195-2026-AU

Accusé certifié exécutoire 2 / 6

Réception par le préfet : 08/06/2026

Notre proposition repose sur les éléments suivants :

- Durée estimée des travaux : 24 mois
- Montant estimatif des travaux : 4 200 000.00 € HT
- Date de démarrage des travaux : Non communiquée
- Absence de GED imposée sur ce projet
- Interventions prévues uniquement en jours et heures ouvrés

Nous attirons votre attention sur le fait que tout changement de périmètre, de planning ou d'organisation significatif pourra faire l'objet d'un ajustement tarifaire ou d'une actualisation de notre proposition.

Cf : DQE

1.5 Prestations exclues

Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans notre offre :

- Sondages destructifs ou investigations complémentaires ;
- Toute prestation non expressément mentionnée dans notre proposition.

1.6 Méthodologie de travail

Notre outil métier : GAIA

Chaque mission est suivie et structurée via notre solution GAIA, plateforme propriétaire développée par Qualiconsult. Cet outil garantit la traçabilité de nos avis, la centralisation des échanges et une continuité de service tout au long de l'opération.

Déroulement de la mission par phase :

Phase Conception :

- Analyse des documents selon l'avancement du projet ;
- Élaboration du plan de contrôle basé sur l'analyse des risques ;
- Participation aux réunions de conception et aux échanges avec les services instructeurs ;
- Rédaction du Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) basé sur le DCE.

Phase Exécution :

- Analyse des documents d'exécution, avec synthèse par corps d'état ;
- Suivi des points de vigilance issus du plan de contrôle.

Phase Chantier :

- Visites régulières du chantier et rédaction de fiches de visite ;
- Visites spécifiques selon le plan de contrôle ;
- Participation aux réunions de chantier ;
- Diffusion de listes de suivi: avis suspendus ou défavorables (RICT, DOE, visites...).

Phase Réception :

- Pré-rapport final transmis un mois avant la réception ;
- Vérifications finales sur site ;
- Rédaction du Rapport Final de Contrôle Technique et, le cas échéant, des rapports réglementaires et attestations.

1.7 A la charge du Client

www.groupe-qualiconsult.fr

QUALICONCONSULT - Siège social : Novalizy - 1 bis rue du Petit Clamart - Bât. E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Tél. : 01 40 83 75 75 – contact@qualiconsult.fr
SASU au capital de 1 440 000 € - R.C.S VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B - N° TVA Intracommunautaire : FR 92 401 449 855

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200005894-20260608-195-2026-AU

Accusé certifié exécutoire 3 / 6

Réception par le préfet : 08/06/2026

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- Communiquer les dates prévisionnelles de transmission des documents de conception, de démarrage de travaux et de réception ;
- Garantir un accès sécurisé aux zones à contrôler ;
- Informer Qualiconsult en temps utile de toute modification susceptible d'impacter notre mission.

1.8 Compétences

L'opération est suivie par notre agence de SAINT-ETIENNE. Votre interlocuteur référent assurera :

- L'analyse documentaire et sur site ;
- La participation à des réunions techniques ;
- La coordination des intervenants spécialisés.

Il bénéficie d'une solide expérience sur des projets de complexité équivalente. Il est appuyé par notre Direction Technique, en capacité d'intervenir sur des problématiques spécifiques (géotechnique, structures béton/acier/bois, clos & couvert, etc...).

1.9 Délais

- Avis sur conception: sous 10 jours ouvrés à réception du dossier complet;
- Avis sur documents d'exécution: idem;
- Fiches de visite / Réunions : compte rendu sous 3 jours ;
- Participation à des réunions / visites : prévoir 10 jours de prévenance ;
- Remise du RFCT : sous 5 jours ouvrés après clôture des opérations préalables à la réception (et au minimum 2 jours avant la réception, sous réserve d'information préalable).

2. PAIEMENT DES HONORAIRES

2.1 Modalités de règlement

Les paiements sont exigibles : Échéance nette à 30 jours. Toute somme non réglée à son échéance portera intérêt au taux mentionné à l'article L 441-10 du Code de commerce. Les paiements sont effectués :

- par virement au profit du compte domicilié au :
RIB n°18206 00420 65105131423 89
IBAN n°FR76 1820 6004 2065 1051 3142389
BIC n°AGRIFRPP882

2.2 Révisions des prix

Les honoraires et vacations à la charge du Client sont révisibles suivant les conditions stipulées dans les Conditions Générales du Contrat.

3. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

De convention expresse, et sauf dans le cas où les prestations relèvent de l'article L.125-2 du Code de la construction et de l'habitation, il est convenu entre les Parties que :

- Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel et/ou consécutif, tel que notamment manque à gagner, perte de données, perte de profit ou perte de production ou d'exploitation, quel que soit le fondement juridique de la réclamation du Client et/ou des tiers.
- La responsabilité du Prestataire est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation du Client et/ou des tiers, en ce compris les pénalités, à deux fois le montant hors taxes des honoraires payés au Prestataire au titre du Contrat.

4. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis exclusivement au droit français.

Le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour toutes les contestations relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, dans l'hypothèse où le Client a la qualité de commerçant. Dans le cas contraire, le droit commun s'appliquera.

5. CONTENU DU CONTRAT

Le Contrat est composé :

- Des présentes conditions particulières
- D'annexes, lorsqu'elles sont convenues
- Des conditions générales de vente
- De conditions spéciales, lorsqu'elles sont convenues

Le présent Contrat s'entend comme un document unique dont toutes les stipulations sont applicables.

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du présent Contrat, elles prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre de priorité dans lequel elles sont listées ci-dessus.

Le Client déclare avoir pris connaissance des documents contractuels suivants, qu'il a pu télécharger.

[QUALICONSULT_CG_V1.2_2026_04_03](#)

[QUALICONSULT_IMMOBILIER_CG_V1.1_2024_06_10](#)

[QUALICONSULT_CS_V1.16_2026_02_12](#)

Après les avoir analysés et, le cas échéant, avoir pu en discuter dans le cadre de la négociation du Contrat, le Client déclare les accepter intégralement sans modification ni réserve.

Le Client est informé du fait que les conditions générales et/ou spéciales peuvent évoluer pendant la durée d'exécution du présent contrat, ce qu'il accepte.

Le cas échéant, les nouvelles conditions générales et/ou spéciales seront portées à la connaissance du Client par courriel.

Le Client disposera, dans un délai de 15 jours suivant la communication des nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, du droit de résilier le présent contrat.

A défaut de résiliation par le Client dans le délai précité, il sera considéré comme ayant accepté tacitement les nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, lesquelles s'appliqueront pour la suite de l'exécution du présent contrat.

6. OFFRE ET SIGNATURE DU CONTRAT

L'offre de Contrat adressée par le Prestataire au Client a une durée de validité de : 3 mois. A échéance de cette durée de validité, l'offre non signée par le Client sera automatiquement caduque et de nul effet.

Sauf autre accord, le Contrat prend effet lorsqu'il est signé par toutes les Parties. Dans le cas de missions ponctuelles, le Contrat est conclu jusqu'à la remise du rapport d'exécution. Après la remise du rapport, la mission prend automatiquement fin.

Afin de matérialiser son accord sur le contenu du Contrat, le Client paraphe chaque page des présentes conditions particulières et de ses annexes et les signe.

Fait à SAINT JUST SAINT RAMBERT, le 21/04/2026

— Le Client

— Le Prestataire